



# ZP<sup>®</sup> RODENT OAT BAIT AG

## FICHE SIGNALÉTIQUE

CONFORMÉMENT À LA RÉGULATION :  
GHS/WHMIS 2015

DATE DE DÉLIVRANCE :  
Janvier 2020

PRÉPARÉ PAR :  
CAR

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Identificateur du produit :** ZP<sup>®</sup> RODENT OAT BAIT AG  
**Numéro d'enregistrement ARLA :** 29030  
**Utilisations identifiées pertinentes :** Rodenticide aigu  
**Utilisations déconseillées :** Utiliser seulement dans le but décrit ci-dessus

### FABRICANT/FOURNISSEUR :

Bell Laboratories, Inc.  
3699 Kinsman Blvd.  
Madison, WI 53704, USA  
Courriel : sds@belllabs.com  
Téléphone : 608 241-0202  
Urgence médicale ou vétérinaire : 877 854-2494 ou 952 852-4636  
Urgence pendant le transport ou écoulements : 800 424-9300 (CHEMTREC)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Classement SIDMUT :** Non classifié

**Mot-indicateur ARLA :** Avertissement/poison

**Mises en garde :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX

DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de les porter de nouveau. Si le pesticide solution pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres. Porter des gants résistant aux produits chimiques durant l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides. Toutes les personnes qui manipulent, chargent ou appliquent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les personnes qui procèdent au chargement des pastilles ou des appâts dans l'équipement d'application au sol, ou au chargement et à l'application du produit à l'aide d'équipement manuel, doivent porter un masque anti poussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection. Peut être mortel en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau. Ne pas inhaler les poussières ni les émanations. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux. Tenir les enfants, les animaux de compagnie et les animaux domestiques à l'écart, surtout de là où il y a de l'appât.



Voir la section 15 qui décrit les classements sur la sécurité, la santé et l'environnement de l'ARLA.

## SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	Numéro CAS	% en poids
Zinc Phosphide	1314-84-7	2,0 %
Ingrédients inertes et non dangereux (composants non inscrits et non dangereux)	exclusifs	98,0 %

## SECTION 4. CONSIGNES EN MATIÈRE DE PREMIERS SOINS

### Description des consignes en matière de premiers soins

**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin ou un numéro d'urgence. En cas d'ingestion, faire vomir en touchant l'arrière-gorge avec un doigt. Si la personne est inconsciente ou inattentive, ne rien lui donner par la bouche.

**Inhalation :** Sans objet.

**Contact oculaire :** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact cutané :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :** L'ingestion de quantités excessives peut causer des nausées, des douleurs abdominales, une oppression thoracique, une irritation des yeux ou une faiblesse.

**Conseil à l'intention des médecins :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les dommages probables aux muqueuses peuvent contredire l'utilisation du lavage gastrique. Le bicarbonate de sodium peut être administré par voie orale pour neutraliser l'acidité de l'estomac. L'estomac et le tractus intestinal peuvent être évacués, l'oxygène administré et les stimulants cardiaques et circulatoires administrés. **Conseil à l'intention des vétérinaires :** Pour les animaux ingérant des appâts et / ou montrant des signes d'empoisonnement, faire vomir en utilisant du peroxyde d'hydrogène. Le bicarbonate de sodium peut être administré par voie orale pour neutraliser l'acidité de l'estomac. L'estomac et le tractus intestinal peuvent être évacués, l'oxygène administré et les stimulants cardiaques et circulatoires administrés.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, carbonate de sodium, sable ou gaz inerte.

Moyen d'extinction inapproprié : Évitez l'eau ou la mousse car ils peuvent former du phosphine au contact du phosphore de zinc.

**Dangers particuliers résultant du mélange :** La décomposition à haute température ou la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques ou inflammables, qui peuvent comprendre du phosphine inflammable, des oxydes de phosphore et du zinc.

**Conseil à l'intention des pompiers :** Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome. Combattre le feu au près et évacuer au portant, le cas échéant.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Des gants, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes doivent être portés lors de la manipulation de l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser l'appât s'infiltrer dans des drains ou des cours d'eau. Dans le cas de contamination de ruisseaux, de rivières ou de lacs, communiquer avec l'organisme d'hygiène de l'environnement approprié.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement :** Balayer soigneusement le produit déversé immédiatement. Éviter le contact avec la poussière. Placer dans un contenant correctement étiqueté pour élimination ou réutilisation.

**Pour le nettoyage :** Laver les surfaces contaminées à l'aide d'un détergent. Jeter tous les déchets conformément à toute la réglementation locale, régionale et nationale.

**Renvoi à d'autres articles :** Se reporter aux sections 7, 8 et 13 pour de plus amples détails sur les précautions personnelles, l'équipement de protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination du produit.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Ne pas manipuler le produit à proximité d'aliments, de produits alimentaires pour animaux ou d'eau potable. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser près des sources de chaleur, de flamme nue ou de surfaces chaudes. Se laver les mains soigneusement aussitôt que possible après la mise en place de l'appât et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

**Conditions pour assurer un stockage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités :** Ne conserver que dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec, inaccessible aux animaux de compagnie et à la faune. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Garder les contenants fermés et éloignés des autres produits chimiques.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites établies

Composant	OSHA	ACGIH	Autres limites
Zinc Phosphide	Non établies	Non établies	Non établies

**Contrôles techniques appropriés :** Non requis

**Limites d'exposition professionnelle :** Non établies

### Équipement de protection individuelle :

**Protection respiratoire :** Les personnes qui chargent des granules ou des appâts dans des aéronefs ou des engins mécaniques au sol et qui chargent ou appliquent avec un équipement poussé ou tenu à la main tel qu'un épandeur à pousser ou un épandeur à cyclone doivent porter une respiration filtrant la poussière et le brouillard (MSHA / NIOSH le préfixe TC-21C ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec un filtre R, P ou HE).

**Protection oculaire :** Lunettes de protection.

**Protection cutanée :** Des gants, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes doivent être portés lors de la manipulation de l'appât.

**Recommandations relatives à l'hygiène :** Garder et laver l'EPI séparément des autres vêtements. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, lavez-vous soigneusement les mains après avoir appliqué des appâts et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes et de vous changer en vêtements propres.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Apparence/couleur :</b>	Gruau d'avoine enrobé
<b>Odeur :</b>	Ail
<b>Seuil olfactif :</b>	Aucune donnée
<b>pH :</b>	Aucune donnée
<b>Point de fusion :</b>	Aucune donnée
<b>Point d'ébullition :</b>	Aucune donnée
<b>Point d'ignition :</b>	Aucune donnée
<b>Taux d'évaporation :</b>	Aucune donnée
<b>Inflammabilité :</b>	Aucune donnée
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :</b>	Aucune donnée
<b>Pression de vapeur :</b>	Aucune donnée
<b>Densité de vapeur :</b>	Aucune donnée
<b>Densité relative :</b>	1,35 g/mL @ 20 °C

<b>Solubilité (eau) :</b>	Négligeable
<b>Solubilité (solvants) :</b>	Aucune donnée
<b>Coefficient de répartition : n-octanol/eau :</b>	Aucune donnée
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Aucune donnée
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée
<b>Viscosité :</b>	Aucune donnée

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Stable lorsque conservé dans le contenant d'origine dans un endroit sec et frais.

**Stabilité chimique :** Stable lorsque conservé dans le contenant d'origine dans un endroit sec et frais.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Se reporter à Produits de décomposition dangereux

**Conditions à éviter :** Éviter les températures extrêmes (inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C)

**Matières incompatibles :** Évitez l'eau, les matériaux acides.

**Produits de décomposition dangereux :** Évitez l'exposition aux conditions acides, à la lumière, à la chaleur et à l'humidité extrême. L'exposition à des conditions acides peut entraîner la libération de gaz phosphine inflammable. Oxydes de zinc et de phosphure.

## SECTION 11. INFORMATION TOXOLOGIQUE

### Information sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**LD50, orale (ingestion) :** >2000 mg/kg (rats) (Zinc phosphide Rat LD50 orale : 21 mg/kg poids corporel).

**LD50, dermique (contact cutané) :** >5001 mg/kg (rats) (Zinc phosphide lapin LD50 dermique : 2,000 – 5,000 mg/kg poids corporel).

**LC50, inhalation :** Comme le produit est un gruaud d'avoine enrobé, il n'y a pas lieu de considérer l'exposition par inhalation.

**Corrosion/irritation cutanée :** Non irritant pour la peau.

**Lésions oculaire graves/irritation :** Légère irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Sensibilisation dermique : N'est pas un sensibilisant (test de maximisation chez le cobaye).

**Mutagénicité sur cellules germinales :** Ne contient pas de composants connus comme ayant un effet mutagène.

**Cancérogénicité :** Ne contient pas de composants connus comme ayant un effet cancérigène.

Composants	NTP	CIRC	OSHA
Zinc phosphide	Non classé	Non classé	Non classé

**Toxicité pour la reproduction :** Aucune donnée

**Risque d'aspiration :** Sans objet. Le produit est un gruaud d'avoine enrobé.

**Effets sur les organes cibles :** Réduit la capacité du sang à coaguler.

## SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Effets écotoxicologiques :** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Tenir à l'écart des lacs, des ruisseaux et des étangs.

**Persistance et dégradabilité :** Le produit est intrinsèquement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation :** Non établi. La solubilité dans l'eau du zinc phosphide est extrêmement faible (< 0,1mg/l).

**Mobilité dans le sol :** Non établie. La mobilité du zinc phosphide dans le sol est considérée comme étant limitée.

**Autres effets négatifs :** Aucun.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales lorsqu'il est nécessaire de nettoyer le contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou superflus et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou le fabricant. Jeter les rongeurs morts dans les ordures ou les enfouir.

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**Numéro ONU :** Non réglementé

**Désignation officielle de transport ONU :** Non réglementé

**Classe(s) de danger pour le transport :** Non réglementé

**Groupe d'emballage :** Non réglementé

#### Risques environnementaux

**Route/Rail DOT :** N'est pas considéré dangereux pour le transport par route ou par rail.

**Maritime DOT :** N'est pas considéré dangereux pour le transport par navire.

**Air DOT :** N'est pas considéré dangereux pour le transport par avion.

**Classification canadienne :** N'est pas considéré dangereux

**Classification fret :** LTL classe 60

**Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL 73/78 et le code IBC :** Sans objet

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Aucune

## SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Réglementation et législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

**ARLA de Santé Canada :** Ce produit est régi par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les fiches signalétiques (FDS) et pour les étiquettes sur les lieux du travail de produits chimiques qui ne contiennent pas de pesticides. L'information sur la sécurité, la santé, l'environnement et les risques que doit contenir l'étiquette du pesticide est indiquée ci-dessous et présentée dans cette fiche FDS. L'étiquette du pesticide doit aussi fournir d'autres renseignements importants comme le mode d'emploi.

**TSCA :** Tous les composants sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou ne sont pas assujéti à ces exigences.

**CERCLA/SARA 313 :** Non classé

**CERCLA/SARA 302 :** Non classé

## SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le fabricant mentionné dans la section 1.

<b>NFPA</b>	Santé : 1 (prudence)	Inflammabilité : 1 (léger)	Réactivité : 0 (stable)	Risque spécifique : Aucun
<b>HMIS :</b>	Santé : 2 (modéré)	Inflammabilité : 1 (léger)	Réactivité : 0 (minime)	Équipement de protection : B

**Avis de non-responsabilité :** L'information fournie dans cette fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme fiables. Bell Laboratories, Inc. ne donne aucune garantie; expresse ou implicite, et ne saurait être tenue responsable de l'exactitude ou de l'intégralité des données contenues aux présentes. Cette information est fournie pour fins de recherche et de consultation. La responsabilité incombe à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose des données actuelles, notamment de l'étiquette du produit approuvée s'appliquant à son usage spécifique.